NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2026-217

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-10-13-00001 - Délégation de signature - LOUVIERS KOLYSE - Madame LEFEBVRE-EVENOT (1 page) Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2026-10-09-00002 - Arrêté n° SGAR 26-103 portant délégation de signature générale du préfet de région en matière d'activités à Monsieur Jean-Michel KNOP, directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de Normandie (4 pages) Page 5

Rectorat de la région acédémique Normandie /

R28-2026-10-13-00003 - Arrrêté 2026-38 composition (4 pages) Page 10

R28-2026-10-13-00002 - CCOE TA Rouen oct 2026 (2 pages) Page 15

EPF Normandie

R28-2026-10-13-00001

Délégation de signature - LOUVIERS KOLYSE - Madame LEFEBVRE-EVENOT

Décision n° 1595/ 2026

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant l'avenant n°1 à la Convention d'intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de LOUVIERS le 9 juillet 2026, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 5 juin 2026 et délibération de la commune de Louviers du 11 mai 2026,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SELARL Nathalie MASSONET et Edouard LANGLOIS, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LE NEUBOURG (27110), 25 Place du Château, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Commune de LOUVIERS d'un ensemble immobilier anciennement à usage d'activités sportives et de loisir, sis à Louviers, Rue François Mitterrand, cadastré section AT numéros 846, 847, 848 et 849 et 860, d'une superficie totale de 01ha 22a 83ca.

Moyennant le prix d'**UN EURO, en valeur libre**, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 12/10/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Signé le 12/10/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

Certifié par youtrust

Notifiée à Rouen, le 13/10/2026
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,
Bon pour accord,

Signé le 13/10/2026
Caroline LEFEBVRE EVENOT

Caroline LEFEBVRE EVENOT

Certifié par youtrust

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2026-10-09-00002

Arrêté n° SGAR 26-103 portant délégation de signature générale du préfet de région en matière d'activités à Monsieur Jean-Michel KNOP, directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de Normandie

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Arrêté n° SGAR 26-103
portant délégation de signature générale du préfet de région en matière d'activités
à Monsieur Jean-Michel KNOP,
directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de Normandie

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V relatif à l'archéologie et son livre VI relatif aux monuments historiques, sites et espaces protégés ;

Vu le code de la commande publique en date du 1er avril 2019 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques ;

Vu le décret n° 2010-663 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2016-838 du 24 juin 2016 pris pour l'application de l'article L-2333-55-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI Préfet de la région Normandie, Préfet de Seine-Maritime ;

Vu le décret n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture ;

Préfecture de la région Normandie – 7 place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
SGAR - Pôle modernisation moyens
Tel : 02 32 76 51 67 – Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

Vu l'arrêté de la ministre de la Culture du 13 mai 2024 nommant Monsieur Jean-Michel KNOP directeur régional des affaires culturelles de Normandie à compter du 10 juin 2024 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° SGAR 24-066 du 7 juin 2024 portant délégation de signature du préfet de région en matière d'activités à Monsieur Jean-Michel KNOP, directeur des affaires culturelle (DRAC) de Normandie.

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Jean-Michel KNOP, directeur régional des affaires culturelles :

– à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Direction régionale des Affaires culturelles,

– à l'effet d'exercer dans le cadre de ses attributions et compétences, les prérogatives conférées par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au Pouvoir adjudicateur, ainsi que les droits et obligations découlant des clauses contractuelles régissant les marchés de l'État. Cette délégation s'applique dans la limite d'un plafond de 500 000€ en ce qui concerne les crédits délégués par le Ministère de la Culture, ainsi que par les services du Ministère de l'Intérieur (BOP 354) et par le Ministère de l'action des Comptes Publics (CAS 723),

– à l'effet de signer tous les arrêtés et décisions en matière de fouilles préventives et de sauvetage, sondages et prospections, opérations de fouilles programmées annuelles et pluriannuelles et tous les actes nécessaires à la liquidation et à l'ordonnancement de la redevance d'archéologie préventive,

– à l'effet de signer toutes les autorisations de travaux sur monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État et tous les accords de travaux sur monuments historiques inscrits n'appartenant pas à l'État,

– à l'effet d'instruire les déclarations et les renouvellements de déclaration d'activité d'entrepreneurs de spectacles vivants de 1ère, 2ème et 3ème catégories, prévus par le décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019,

– à l'effet de signer la notification des décisions relatives aux manifestations artistiques de qualité organisées par les casinos, ouvrant droit à crédit d'impôt,

– à l'effet de signer les diplômes d'État de professeur de danse (DE).

Délégation est donnée à M. Jean-Michel KNOP, directeur régional des affaires culturelles à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes découlant des dispositions du décret 2009-749 du 22 juin 2009 relatives à la désignation du conservateur d'un immeuble protégé appartenant à l'État affecté au Ministère de la Culture.

Article 2 :

Sont soumis à la signature du Préfet de région :

a) les arrêtés portant composition initiale et renouvellement globaux des commissions représentatives et comités d'experts,

b) les recours sur demande d'autorisation ou de déclaration de travaux : article L.642-6 du code du patrimoine,

c) les mémoires en défense produits devant les juridictions administratives, civiles ou pénales,

Article 3 :

M. Jean-Michel KNOP peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité, s'il est lui-même absent ou empêché, dans les conditions prévues par l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004. Cet arrêté de subdélégation doit faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie

Article 4 :

Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le directeur régional :

Pour le Préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégataire)

Article 5 :

L'arrêté préfectoral n° SGAR 24-066 du 7 juin 2024 est abrogé.

Article 6 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 9 octobre 2026

Le Préfet,

Jean-Benoit ALBERTINI

Rectorat de la région acédémique Normandie

R28-2026-10-13-00003

Arrrêté 2026-38 composition

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Régionale de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Département de l'Accompagnement et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur

A R R Ê T É n° 2026-38

fixant la composition du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Normandie

La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R822-10
Vu le décret 2018-925 du 27 octobre 2018 portant création du CROUS de Normandie
Vu l'arrêté rectoral du 6 février 2026 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants
Vu la proposition de Monsieur le préfet de la région Normandie
Vu la proposition de Monsieur le président du conseil régional de Normandie
Vu la proposition de Monsieur le président de la Métropole Rouen Normandie
Vu la proposition de Monsieur le président Le Havre Seine Métropole
Vu la proposition de Monsieur le maire de Caen, président de la communauté urbaine de Caen la Mer
Vu la proposition de Monsieur le président de la communauté d'agglomération Le Cotentin
Vu les propositions des organisations syndicales représentatives
Vu la nécessité de procéder à la mise à jour de la composition du conseil d'administration afin de tenir compte des modifications intervenues au sein des collèges représentés.

Arrête :

Article 1 :

Le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie est présidé par la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités, ou son représentant. Le conseil d'administration du centre régional est composé comme suit de 27 membres désignés pour une période de deux ans.

a) Représentants de l'État :

Monsieur Philippe LERAÎTRE, secrétaire général pour les affaires régionales, préfecture de la région Normandie
Suppléante : Madame Corinne GOILLOT, adjointe au secrétaire général des affaires régionales, préfecture de la région Normandie

Monsieur Denis GIROUDET, directeur régional des finances publiques (DRFIP Normandie)
Suppléant : Monsieur Jérôme GUILLOTIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division expertise et analyse économique à la direction régionale des finances publiques (DRFIP Normandie)

Monsieur Stéphane DOUCHET, chef de service du SECLAD à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)
Suppléant : Monsieur François PESTEL, chef du bureau logement construction à la direction régionale de l'environnement et du logement de Normandie (DREAL)

Délégué(e) régional(e) académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) de Normandie,
Titulaire : **en attente de nomination**
Suppléant : Monsieur Luc COLAS, adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie (DRAJES)

Monsieur Emmanuel HEMERY, chef du service régional de la formation et du développement à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Suppléant : Monsieur Romain CAMPART, chargé des missions éducatives au service régional de la formation et du développement à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Madame Annie-Claude GAUMONT, déléguée régionale à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, rectorat de la région académique Normandie
Suppléante : Madame Carole ALEXANDRE, déléguée régionale adjointe à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, rectorat de la région académique Normandie

b) Représentants élus des étudiants :

Monsieur Mateo MARTIN, Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1 288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes !
Suppléante : Madame Leane HOAREAU, Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1 288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes !

Madame Patricia KUDADJE, Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (RS, UNEF, Coordo)
Suppléant : Monsieur Emmanuel FRANEZIL, Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (RS, UNEF, Coordo)

Madame Jeslyne SARAVANABAVANANTHAN, Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés
Suppléante : Madame Noémie CHANTREL--RICHARD, Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés

Monsieur Loik VASSEAU, Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés
Suppléant : Monsieur Mathys SAINTYVES, Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés

Madame Mathylde GIRAUD, Bouge ton Crous, ta liste associative pour lutter contre la précarité
Suppléant : Monsieur Zachary GAUTIER, Bouge ton Crous, ta liste associative pour lutter contre la précarité

Madame Maëlle CARON, Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1 288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes !
Suppléante : Madame Lylia SAINT MARTIN, Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1 288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes !

Madame Ultia COLIN, Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1 288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes !
Suppléant : Madame Mélis YAVUZ, Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1 288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes !

c) Représentants des personnels du CROUS :

Monsieur Medhi FEZZANI (FO)
Suppléante : Madame Katy PADAR (FO)

Monsieur Hassan EL ALLAM (SNPTES/AI-UNSA)
Suppléante : Madame Sophie AUZOU (SNPTES/AI-UNSA)

Monsieur Cyril FRUSQUE (CGT)
Suppléant : Monsieur Stéphane LESUEUR (CGT)

d) Représentants des établissements d'enseignement supérieur :

Madame Hélène BOURAÏMA-LELONG, vice-présidente CFVU en charge des secteurs sciences et santé et de la vie étudiante à l'université de Caen Normandie
Suppléant : Monsieur Julien SOREAU, responsable du Service Equilibre et Inclusion/Service Associations et Animations à l'Ecole de Management de Normandie

Madame Hélène HOUISSE, vice-présidente en charge de la vie étudiante et de la vie de campus de l'université de Rouen Normandie
Suppléante : Madame Laurence LA MARTA BLASCO, responsable des affaires financières à l'IRTS Normandie-Caen

e) Représentant de la Région Normandie :

Madame Julie BARENTON-GUILLAS, vice-présidente enseignement supérieur, recherche, innovation et numérique et santé de la région Normandie
Suppléante : Madame Aminthe RENOUF, conseillère régionale à la Région de Normandie

f) Représentants des communes ou regroupement de communes :

Madame Léa PAWELSKI, conseillère départementale et adjointe au maire de Saint-Etienne-du Rouvray
Suppléante : Madame Clémentine LE DUEY, conseillère municipale à la ville de Rouen

Monsieur Nicolas ESCACH, adjoint au maire, chargé de la vie étudiante, relations internationales et tourisme de la ville de Caen
Suppléante : Madame Amandine GOGUILLON, 1ère adjointe jeunesse et sports à la ville de Caen

Monsieur Augustin BOEUF, conseiller municipal délégué à la jeunesse et à la vie étudiante à Le Havre Seine Métropole
Suppléante : Madame Oumou NIANG FOUQUET, adjointe au maire, chargée de l'éducation et de la jeunesse à la ville du Havre

Monsieur Stéphane BARBÉ, vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche à la Communauté d'agglomération Le Cotentin
Suppléant : Monsieur Frédérick LEQUILBEC, vice-président en charge de l'habitat et du logement à la Communauté d'agglomération Le Cotentin

g) Personnalités désignées en raison de leur compétence

- Personnalités désignées par la rectrice :

Monsieur Luc VERDURE, vice-président formation et vie universitaire, en charge de la CFVU, université Le Havre Normandie
Madame Fabienne MAUFROID, proviseure du lycée Jeanne d'Arc à Rouen

- Personnalités désignées par la rectrice sur proposition des représentants étudiants :

Monsieur Jérôme JOUIN GUÉRARD, ancien vice-président étudiant de Normandie Université (2021-2025) et ancien administrateur au CA de l'UNICAEN
Madame Emma FOURREAU, députée au parlement européen

Personnalités siégeant à titre consultatif :

Madame la directrice générale du CROUS Normandie
Le.la directeur.ice adjoint.e du CROUS Normandie, **en attente de nomination**
Monsieur le directeur adjoint délégué à la stratégie immobilière et à la transition écologique du CROUS Normandie
Monsieur le directeur des affaires générales et juridiques du CROUS Normandie
Madame la directrice ressources humaines du CROUS Normandie
Monsieur l'agent comptable du CROUS Normandie
Madame la directrice des affaires financières du CROUS Normandie
Monsieur le directeur vie étudiante du CROUS Normandie
Monsieur le contrôleur budgétaire en région, DRFIP Normandie
Madame la cheffe du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur, rectorat de la région académique Normandie

Article 2 :

La directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du CROUS Normandie, pôle de Caen et du CROUS Normandie, pôle de Rouen et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Normandie.

Fait à Caen, le 2 octobre 2026

Natacha CHICOT

Rectorat de la région acédémique Normandie

R28-2026-10-13-00002

CCOE TA Rouen oct 2026

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation

Département de l'Accompagnement et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur

ARRÊTÉ N° 2026-30

Modifiant la composition de la commission de contrôle des opérations électorales des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de la région académique Normandie, ressort du tribunal administratif de Rouen

La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D719-38
Vu le décret n° 2020-1617 du 17 décembre 2020 relatif à la composition de certaines commissions administratives
Vu l'arrêté rectoral n° 2025-18 du 10 novembre 2025 fixant la composition de la commission de contrôle des opérations électorales des EPSCP de la région académique Normandie

Arrête :

Article 1 : A compter du 6 octobre 2026, sont désignés membres de la commission de contrôle des opérations électorales de la région académique Normandie, ressort du tribunal administratif de Rouen, en qualité de :

- Président, Monsieur Patrick MINNE, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, président de chambre au tribunal administratif de Rouen

- Assesseur, Madame Christine PARAIRE, cheffe de la division des affaires juridiques à l'académie de Normandie

- Assesseur, Monsieur Jean-Baptiste BOUET, directeur adjoint de la direction de la citoyenneté et de légalité à la préfecture de Seine-Maritime

- Représentante de la rectrice, Madame Stéphanie LEBOUIS, cheffe du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur à l'académie de Normandie

- Représentante suppléante de la rectrice, Madame Guyonne DERVILLERS, cheffe du pôle du contrôle de légalité au département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur, à l'académie de Normandie.

Article 2 : Le siège de la commission demeure au tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert à Rouen.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au tribunal administratif de Rouen, ainsi qu'à chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de son ressort. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 6 octobre 2026



Natacha CHICOT